

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 476****6 mai 2004****SOMMAIRE**

<b>3V International Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22835</b>	<b>HSBC Dewaay-Succursale de Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22815</b>
<b>Addboost Ltd . . . . .</b>	<b>22820</b>	<b>Immobilière Vauban S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22816</b>
<b>Addissue Enterprise Ltd . . . . .</b>	<b>22818</b>	<b>Jardin de Jade, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22836</b>
<b>Alibel S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22816</b>	<b>Jopaco Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22821</b>
<b>Alliance Industries S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22805</b>	<b>Jopaco Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22833</b>
<b>B.E.M. S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22842</b>	<b>Juliaca S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22806</b>
<b>Bamy Netto-Syst, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22803</b>	<b>KG Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22835</b>
<b>Beagle Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22817</b>	<b>Kindnews Ltd . . . . .</b>	<b>22817</b>
<b>Bijoux, Participations et Marketing (BPM), S.à r.l. . . . .</b>	<b>22821</b>	<b>Legal Audit, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22840</b>
<b>BT Composites S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22816</b>	<b>MIPI S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22816</b>
<b>Business and Finance Group S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22811</b>	<b>Millenium Futures S.A. Holding, Strassen . . . . .</b>	<b>22847</b>
<b>Café du Coin, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22836</b>	<b>Millenium Futures S.A. Holding, Strassen . . . . .</b>	<b>22847</b>
<b>Capiti Finance S.A., Hobscheid . . . . .</b>	<b>22842</b>	<b>Moebelzentrum, S.à r.l. . . . .</b>	<b>22842</b>
<b>Capiti Finance S.A., Hobscheid . . . . .</b>	<b>22843</b>	<b>Olive Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22803</b>
<b>Casia S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22834</b>	<b>Panolux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22843</b>
<b>CBH 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22814</b>	<b>(La) Phicedar S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22844</b>
<b>Chartshare Ltd . . . . .</b>	<b>22818</b>	<b>Philoe Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22838</b>
<b>Copydecor Ltd . . . . .</b>	<b>22820</b>	<b>Pirelli Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22843</b>
<b>Débardage &amp; Exploitation Forestiers, S.à r.l., Stup- picht . . . . .</b>	<b>22836</b>	<b>Pôle S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22819</b>
<b>Decker-Modes, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .</b>	<b>22814</b>	<b>Polystate S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22820</b>
<b>Decker-Modes, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .</b>	<b>22814</b>	<b>Polystate S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22820</b>
<b>Decker-Modes, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .</b>	<b>22815</b>	<b>Praja Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22837</b>
<b>Decker-Modes, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .</b>	<b>22815</b>	<b>Promeco S.A., Hobscheid . . . . .</b>	<b>22841</b>
<b>Deutsche Postbank Finance Center Objekt, GmbH, Senningerberg . . . . .</b>	<b>22821</b>	<b>Promeco S.A., Hobscheid . . . . .</b>	<b>22842</b>
<b>Edisa S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22848</b>	<b>Sigma Tau International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22821</b>
<b>Edisa S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22848</b>	<b>Solupro S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22819</b>
<b>Etrusa S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22819</b>	<b>Speedyseal Ltd . . . . .</b>	<b>22818</b>
<b>Financière Industrielle et Garantie S.A.H., Luxem- bourg . . . . .</b>	<b>22848</b>	<b>Starek Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22815</b>
<b>Financière Industrielle et Garantie S.A.H., Luxem- bourg . . . . .</b>	<b>22848</b>	<b>Starex Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22837</b>
<b>Fliin S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22847</b>	<b>Tollamen S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22837</b>
<b>Focus Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22837</b>	<b>TranSpace S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22802</b>
<b>Forum Europa, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22841</b>	<b>TranSpace S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22802</b>
<b>Gerlivita Participations S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22834</b>	<b>TST Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22836</b>
<b>Global Trading and Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22817</b>	<b>Typeoak Ltd . . . . .</b>	<b>22819</b>
<b>Guilgal S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22808</b>	<b>Unicapital &amp; Co, S.C.P.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22822</b>
<b>H.A.C.O. S.A., Wasserbillig . . . . .</b>	<b>22811</b>	<b>Upside Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .</b>	<b>22817</b>
<b>Him-Racing-Kart, S.à r.l., Roeser . . . . .</b>	<b>22836</b>	<b>(The) Victorian Collection Ltd . . . . .</b>	<b>22819</b>
<b>Hospitality Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22813</b>	<b>Wilpet Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22820</b>
		<b>Winday S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22816</b>
		<b>Wisestand Ltd . . . . .</b>	<b>22818</b>
		<b>Zamin, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22822</b>

**TranSpace S.A., Aktiengesellschaft.**

**Gesellschaftskapital: 30.986,69 EUR.**

Gesellschaftssitz: L-1251 Luxemburg, 13, avenue du Bois.  
H. R. Luxemburg B 70.563.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 10. März 2004*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Versammlung beschließt, den Gesellschaftssitz zu verlegen von L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II nach L-1251 Luxemburg, 13, avenue du Bois.

2. Die Versammlung beschließt, Frau Silvia Grün als Geschäftsführer der Gesellschaft abuberufen mit sofortiger Wirkung.

3. Die Versammlung ernennt einstimmig zum neuen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft:

- Herrn Paul Agnes, Gesellschaftsverwalter

geboren am 25. August 1941 in Ettelbruck (Luxemburg)

wohnhaft in 7, Grand-rue in L-1661 Luxemburg

Dieses Mandat endet zum Zeitpunkt der im Jahre 2009 abzuhaltenden ordentlichen Jahresversammlung.

4. Die Versammlung bestätigt die ab nunmehr gültige Zusammensetzung des Verwaltungsrates:

- Herr Alexey Lavrov

- Herr Nicolai Koptev

- Herr Paul Agnes

5. Die Versammlung beschließt, die Gesellschaft LCG INTERNATIONAL S.A. als Kontenkommissar abuberufen mit sofortiger Wirkung.

6. Die Versammlung beschließt, zum Kontenkommissar zu ernennen die Gesellschaft:

- VERICOM S.A.

eingetragen im Handelsregister Luxemburg (RC) Nummer B 51.203

mit Sitz in L-1251 Luxemburg, 13, avenue du Bois

Das Mandat des Kontenkommissars endet zum Zeitpunkt der im Jahre 2009 abzuhaltenden ordentlichen Jahresversammlung.

Für Veröffentlichung im Amtsblatt Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, in Luxemburg.

Luxemburg, den 18. März 2004.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04265. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024473.3/1185/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

**TranSpace S.A., Aktiengesellschaft.**

**Gesellschaftskapital: 30.986,69 EUR.**

Gesellschaftssitz: L-1251 Luxemburg, 13, avenue du Bois.  
H. R. Luxemburg B 70.563.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll des Verwaltungsrates vom 10. März 2004*

Der Verwaltungsrat hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Verwaltungsrat beschließt, den Rücktritt von Frau Silvia Grün und Herrn Nicolai Koptev als beauftragte Vertreter (Delegierte) des Verwaltungsrates der Gesellschaft anzunehmen, und ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates zu erteilen.

3. Der Verwaltungsrat beschließt, zum neuen Delegierten des Verwaltungsrates (Geschäftsführer) zu ernennen:

Herrn Alexey Lavrov, Rechtsanwalt

geboren am 24. Juni 1967 in Rovno (UdSSR)

wohnhaft in Selenograd, 1552-96 in RU-12683 Moskau (Russland)

Dieses Mandat endet zum Zeitpunkt der im Jahre 2009 abzuhaltenden ordentlichen Jahresversammlung.

4. Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtmäßig vertreten durch die verbindliche und unumgängliche Unterschrift sowohl des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes (Geschäftsführer) der Gesellschaft, welches qualifiziert ist die hierfür im Gesellschaftszweck beschriebenen Tätigkeiten der TranSpace S.A. auszuüben (dies gemäss den vorgeschriebenen Kriterien des luxemburgischen Mittelstandsministeriums), als auch eines weiteren Verwaltungsratsmitgliedes.

Für Veröffentlichung im Amtsblatt Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, in Luxemburg.

Luxemburg, den 18. März 2004.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04262. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024476.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

**OLIVE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 82.543.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OLIVE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding*

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(024930.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**BAMY NETTO-SYST, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

H. R. Luxemburg B 99.649.

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendundvier, den sechszwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Bernhard Weishaupt, Gebäude-reinigermeister und Kaufmann, wohnhaft in D-66333 Völklingen, Gerhardstrasse 66e;

2) die Gesellschaft mit beschränkter Haftung GEMIS GESELLSCHAFT FÜR GEBÄUDEMANAGEMENT UND INDUSTRIESERVICE mbH, mit Sitz in D-66113 Saarbrücken, Ahrstrasse 1, eingetragen im Handelsregister Saarbrücken unter der Nummer HRB 11.961, vertreten durch den Geschäftsführer Dame Yvonne Schneider, Kauffrau, wohnhaft in D-66333 Völklingen, Jasperstrasse, 21;

3) die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BPS SERVICELEISTUNGEN FÜR INDUSTRIE, HANDEL UND GASTRONOMIE, GmbH, mit Sitz in D-66113 Saarbrücken, Ahrstrasse 1, eingetragen im Handelsregister Saarbrücken unter der Nummer HRB 11.681, vertreten den Geschäftsführer Dame Yvonne Schneider, Kauffrau, wohnhaft in D-66333 Völklingen, Jasperstrasse, 21;

4) die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCHNELL - FEIN BUILDING -SERVICE, S.à r.l., mit Sitz in L-5884 Howald, 294, route de Thionville, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 16.342, hier vertreten durch den Geschäftsführer Herrn Bernhard Weishaupt, wohnhaft in D-66333 Völklingen, Gerhardstrasse 66e.

Diese Komparenten, handelnd wie oben erwähnt, haben den instrumentierenden Notar ersucht nachfolgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

**I.- Zweck, Bezeichnung, Dauer, Sitz**

**Art. 1.** Zwischen den Komparenten und sämtlichen Personen, die Inhaber von Anteilen werden, wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet, die den sich daraufbeziehenden Gesetzen sowie den folgenden Statuten unterliegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Verkauf von Reinigungsmittel, Reinigungschemie, Reinigungs-artikel, Hygieneartikel und Reinigungsmaschinen und -geräte.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

**Art. 3.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet BAMY NETTO-SYST, S.à r.l.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 5.** Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Tochtergesellschaften an anderen Orten des In- und Auslandes errichten.

**II.- Gesellschaftskapital, Gesellschaftsanteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 25.000,- (fünfundzwanzigtausend Euro) aufgeteilt in 100 (hundert) Anteile von je Euro 250,- (zweihundertfünfzig Euro) pro Anteil.

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch mehrheitlichen Beschluss der Gesellschafter, welche drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden. Die Mehrheit kann jedoch in keinem Fall einen Gesellschafter zwingen seinen Anteil zu erhöhen.

**Art. 8.** Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme in den ordentlichen sowie ausserordentlichen Generalversammlungen.

Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an dem Gewinn der Gesellschaft.

**Art. 9.** Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt. Steht ein Gesellschaftsanteil mehreren Mitberechtigten gemeinschaftlich zu, so können sie die Rechte aus diesem Anteil gegenüber der Gesellschaft nur durch einen gemeinsamen Vertreter ausüben.

**Art. 10.** Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder ein Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen können.

### III.- Übertragung von Gesellschaftsanteilen

**Art. 11.** Die Gesellschaftsanteile können zwischen Gesellschaftern frei übertragen werden.

Die Gesellschaftsanteile können nicht ohne das schriftliche Einverständnis aller Gesellschafter unter Lebenden an Drittpersonen veräussert werden. Das schriftliche Einverständnis wird wie folgt eingenommen:

1. Der Gesellschafter welche seine Anteile an eine Drittperson abtreten möchte, lässt dem Geschäftsführer einen schriftlichen Antrag auf Einverständnis der anderen Gesellschafter zukommen. Der Geschäftsführer leitet diesen Antrag innerhalb von 8 Tagen an alle anderen Gesellschafter weiter.

2. Diese verfügen über eine Frist von einem Monaten ab Zustellung des Antrags um die Abtretung anzunehmen oder abzulehnen. Falls keine Stellungnahme innerhalb dieser Frist erfolgt, wird die Zustimmung zur Abtretung als angenommen betrachtet.

3. Im Falle einer Ablehnung, werden die ablehnenden Gesellschafter als Ankäufer der abzutretenden Anteile betrachtet.

4. Im Falle des Ankaufs der abzutretenden Anteile durch die ablehnenden Gesellschafter werden die Anteile proportional zu deren Beteiligung im Gesellschaftskapital verteilt. Falls keine andere Einigung über den Verkaufspreis erzielt wird, wird der Preis der Anteile auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren, berechnet.

Der Übergang von Anteilen von Todes wegen, regelt sich gemäss Artikel 189, Absatz 2 und 3 des Gesetzes vom 10 August 1915. Geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an andere gesetzliche Erben als die pflichtteilsberechtigte Erben oder an den überlebenden Ehepartner, so ist die unter Artikel 189, Absatz 2 vorgesehene Zustimmung erforderlich.

### IV.- Geschäftsführung

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können, geleitet und verwaltet die gegenüber von Drittpersonen die ausgedehntesten Befugnisse haben um im Namen der Gesellschaft in allen Fällen zu handeln und um sämtliche Akten und Geschäfte zu genehmigen soweit sich diese im Rahmen des Gesellschaftszweckes befinden.

Für die Gesellschaft zeichnet in allen Fällen rechtsverbindlich der Geschäftsführer oder, wenn mehrere bestellt sind, zwei Geschäftsführer gemeinsam.

**Art. 13.** Die Gesellschaft wird weder durch den Tod noch das Ausscheiden des Geschäftsführers aufgelöst.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder ein Inventar derselben anzufertigen.

**Art. 14.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für die Verpflichtungen die sie im Namen der Gesellschaft formrichtig eingegangen sind. Als blosse Bevollmächtigte haben sie nur die Verpflichtung ihr Mandat ordnungsgemäss auszuüben.

### V.- Gesellschafterversammlungen

**Art. 15.** Jeder Gesellschafter darf, ungeachtet der Anzahl der gezeichneten Gesellschaftsanteile, an der Beschlussnahme teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen abzugeben wie er Anteile besitzt oder vertritt.

**Art. 16.** Die gemeinsamen Beschlüsse sind nur dann rechtsgültig, wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, genommen wurden, es sei denn das Gesetz würde anders bestimmen.

### VI.- Geschäftsjahr

**Art. 17.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am 31. Dezember 2004.

### VII.- Inventar, Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinns

**Art. 18.** Jedes Jahr wird zum 31. Dezember ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung durch die Geschäftsführung erstellt.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft vom Inventar und der Bilanz Kenntnis nehmen.

**Art. 19.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Reingewinn dar.

Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn (10%) Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

**VIII.- Auflösung, Liquidation**

**Art. 20.** Die Gesellschaft wird weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

**Art. 21.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**IX.- Schlussbestimmung**

**Art. 22.** Für alle nicht durch vorliegende Satzung geregelten Punkte, verweisen die Kompargenten auf die geltenden gesetzlichen Bestimmungen.

*Zeichnung der Anteile*

Die hundert Gesellschaftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

- Bernhard Weishaupt, vorbenannt .....	10 Anteile
- GEMIS GESELLSCHAFT FÜR GEBÄUDEMANAGEMENT UND INDUSTRIESERVICE mbH, vorbenannt .....	10 Anteile
- BPS SERVICELEISTUNGEN FÜR INDUSTRIE, HANDEL UND GASTRONOMIE, GmbH, vorbenannt .....	10 Anteile
- SCHNELL-FEIN BUILDING-SERVICE, S.à r.l., vorbenannt .....	70 Anteile
Total: einhundert Anteile.....	100 Anteile

Die Gesellschafter haben ihre Einzahlungsverpflichtung in bar erfüllt, so dass das gesamte Kapital der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

*Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen tausendfünfhundert Euro.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann sind die Kompargenten zu einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1217 Luxemburg-Beggen, 12, rue de Bastogne.

2.- Die Generalversammlung beruft zum Geschäftsführer Herrn Bernhard Weishaupt, vorbenannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Weishaupt, Y. Schneider, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, vol. 142S, fol. 39, case 11. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

J. Elvinger.

(025025.3/211/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**ALLIANCE INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.134.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 4 novembre 2002 que:

- L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs, M. Patrick Biehler et Mme Valérie Biehler-Pierrey, demeurant aux Fontanettes, 1164 Buchillon, Suisse, avec effet immédiat.

- Leurs mandats expireront immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024550.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

**JULIACA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 99.644.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le deux mars.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société YATAGAN HOLDING S.A., dont le siège social est à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2. Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à L-2736 Luxembourg 16, rue Eugène Wolff

ici représenté par Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: JULIACA S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à des telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième lundi du mois de juin à 13.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2004.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le quatrième lundi du mois de juin en 2005.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. La société YATAGAN HOLDING S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2. Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, une action. . . . .	1
<b>Total: trois cent dix actions . . . . .</b>	<b>310</b>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Madame Rachel Backes, Fondé de Pouvoir Principal, née à Luxembourg, le 2 mai 1952, demeurant à L-3350 Leudelange, 44, rue du Cimetière;
- b) La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118;
- c) Monsieur Jean-Marie Poos, licencié en sciences économiques, né à Uccle (Belgique), le 16 octobre 1966, demeurant à L-4970 Bettange/Mess, 45, rue Haard.

*Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, Sous-Directeur, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2009.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Conde, F. Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2004, vol. 896, fol. 23, case 1. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mars 2004.

F. Kessler.

(025000.3/219/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**GUILGAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 99.648.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le cinq février.

Par-devant Maître Elvinger notaire de résidence Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société NORSCOT GLOBAL PETROLEUM LIMITED avec siège social Suite 33 Victoria House, 26 Main Street Gibraltar. Incorporée en date du 3 avril 2003 N° de company 87778; ici représentée par Monsieur Jean Nicolas Detourbet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration générale, dont une copie restera annexée au présent acte.

2. La société STAPLE PROPERTY LIMITED avec siège social Suite 33 Victoria House, 26 Main Street Gibraltar. Incorporée en date du 28 novembre 2002 N° de company 86775; ici représentée par Madame Brigitte Siret, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration générale, dont une copie restera annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter la constitution d'une société anonyme, comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège social, Objet, Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formée une société anonyme sous la dénomination de GUILGAL S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront éminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera Luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.



**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

### **Titre II - Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-), représenté par mille actions (1.000) de trente et un euro (EUR 31,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

### **Titre III - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividende, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** A société se trouve valablement engagée vis à vis des tiers en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, ou par la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur de la société

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

### **Titre IV - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VII - Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

##### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1. NORSCOT GLOBAL PETROLEUM LIMITED .....	450 actions
2. STAPLE PROPERTY LIMITED .....	550 actions
Total: mille actions .....	1.000 actions

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de 100% (cent pour cent) de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euro) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au Notaire instrumentant.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

##### *Réunion en Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêté, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois membres et celui des commissaires à un:
2. - Sont nommés administrateurs de la société:
  - a) Monsieur Thierry Frayssinet, administrateur de sociétés, né le 15 avril 1960 à Nogaro (France) demeurant F-33000 Bordeaux 11 impasse de Maître Jean;
  - b) NORSCOT GLOBAL PETROLEUM LIMITED, avec siège social Suite 33 Victoria House, 26 Main Street Gibraltar, prénommée;
  - c) STAPLE PROPERTY LIMITED, avec siège social Suite 33 Victoria House, 26 Main Street Gibraltar, prénommée.
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans: Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né le 4 juillet 1964 à Metzbourg.
- 4.- Les mandats des administrateurs, administrateurs-délégués et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2008.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg 134, rue Adolphe Fischer.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Thierry Frayssinet, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. N. Detourbet, B. Siret, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, vol. 142S, fol. 48, case 12. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

J. Elvinger.

(025060.3/211/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**BUSINESS AND FINANCE GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 49.216.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 12 janvier 2004*

L'assemblée était ouverte à 10.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée est présidée par Madame Alma Thomas qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Séverine Desnos. L'assemblée a élu Mademoiselle Britta Hans, scrutateur.

Le Président déclare qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 100 actions est représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Démission de M. Fred Thomas, M. Simon Baker et M. Karl Horsburgh de leur poste d'administrateur de la société
2. Décharge aux administrateurs sortants
3. Nomination de Madame Alma Thomas, Mademoiselle Séverine Desnos et de M. Gavin Hugh Wileman comme nouveaux administrateurs de la société.
4. Composition du conseil d'administration

*Décisions*

1. Les actionnaires ont unanimement accepté la démission de M. Fred Thomas, M. Simon Baker et M. Karl Horsburgh de leur poste d'administrateur de la société

2. La décharge aux administrateurs sortant est remise à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés les comptes annuels portant sur les exercices sociaux se terminant les 31 décembre 2001, 2002 et 2003.

3. Les actionnaires ont unanimement accepté la nomination de Mademoiselle Séverine Desnos, et de Monsieur Gavin Hugh Wileman comme nouveaux administrateurs de la société.

4. Le conseil d'administration se compose de:

- Mademoiselle Alma Thomas, employée privée
- Madame Séverine Desnos, employée privée
- Monsieur Gavin Hugh Wileman, employé privé

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close à 12.00 heures.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04411. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024860.3/759/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**H.A.C.O. S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 13, Grand-rue.  
H. R. Luxemburg B 99.651.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausendundvier, den sechsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Cornelis Van Den Berg, Kaufmann, geboren in Pijnacker (Niederlande) am 3. November 1964, wohnhaft in NL-3332 VA Zwijndrecht (Niederlande), 14 Grevelingen.

2) Herr Otto Johannes Maria Slokkers, Kaufmann, geboren in Leiden (Niederlande) am 28. April 1945, wohnhaft in NL-3332 TC Zwijndrecht (Niederlande), 29 Marsdiep.

3) Herr Arie Uittenbogaard, Kapitän, geboren in Groningen (Niederlande) am 21. Februar 1962, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 13 Grand-rue.

4) Herr Hendrik Uittenbogaard, Kapitän, geboren in Sliedrecht (Niederlande) am 22. Dezember 1949, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 13 Grand-rue.

Welche Komparenten erklärten hiermit eine Aktiengesellschaft zu gründen und ihre Satzung wie folgt festzulegen:

**Art. 1.** Es wird unter den Komparenten sowie zwischen allen, die später Aktienbesitzer werden sollten, eine luxemburgische Aktiengesellschaft gegründet, unter der Bezeichnung H.A.C.O. S.A.

**Art. 2.** Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist Wasserbillig.

Wenn ausserordentliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art den normalen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern sollten oder zu behindern drohen kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg, ja selbst des Auslandes verlegt werden, dies gilt bis zu dem Zeitpunkt, an dem diese Umstände nicht mehr vorliegen.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Transport jeglicher Güter zu Wasser und insbesondere auf dem Rhein, jedoch auch auf allen Flüssen und Meeren, die Umladung, Lagerung und Befrachtung, der Handel mit Schiffen und jeglichen Transportmöglichkeiten zu Wasser, sowie der Ein- und Verkauf von flüssigen und festen Brennstoffen.

Die Gesellschaft ist berechtigt unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

**Art. 5.** Das gezeichnete Kapital wird auf EUR 32.000,- (zweiunddreissigtausend Euros) festgesetzt, eingeteilt in 32 (zweiunddreissig) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 1.000,- (tausend Euros), wobei jede einzelne Aktie auf den Generalversammlungen über je eine Stimme verfügt.

Bei den Aktien handelt es sich je nach Wahl des Aktionärs um Namensaktien oder Inhaberaktien.

Das Gesellschaftskapital kann aufgrund eines Beschlusses der Generalversammlung der Aktionäre welche in Falle einer Satzungsänderung abstimmt, erhöht oder vermindert werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

**Art. 6.** Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen, die den Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um den Betrieb der Gesellschaft zu verwalten sowie sämtliche Anordnungen treffen und Verwaltungshandlungen vornehmen zu können, die im Rahmen des Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz nicht der Hauptversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er schiedsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, sich vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung eines richterlichen Beschlags mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die Arbeit der täglichen Gesellschaftsverwaltung ganz oder teilweise sowie die Vertretung der Gesellschaft im Hinblick auf diese Verwaltung einem oder mehreren Verwaltern, Direktoren, Geschäftsführern und/oder Bevollmächtigten übertragen, die ihrerseits nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Gesellschaft kann Verbindlichkeiten entweder eingehen durch die gemeinsame Unterschrift zweier Vorstandsmitglieder oder durch die einzige Unterschrift der vom Vorstand dazu bestimmten Person, oder aber durch die einzige Unterschrift des geschäftsführenden Direktors oder eines der geschäftsführenden Direktoren.

**Art. 8.** In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, von einem Vorstandsmitglied oder einer vom Vorstand dazu beauftragten Person, die in ihrem Namen auftritt, vertreten.

**Art. 9.** Der Betrieb der Gesellschaft wird von einem Prüfer überwacht. Die Amtszeit der genannten Personen darf sechs Jahre nicht überschreiten.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres. Abweichend von dieser Regelung beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und wird am 31. Dezember 2004 zu Ende gehen.

**Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung tritt automatisch am zweiten Werktag des Monats Juni um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz zusammen.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag statt.

**Art. 12.** Um an der Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien letztere fünf volle Tage vor dem festgelegten Sitzungstag hinterlegen.

Jeder Aktionär kann selbst abstimmen oder durch einen Vertreter abstimmen lassen der selbst nicht Aktionär zu sein braucht.

**Art. 13.** Die Generalversammlung ist mit den weitesten Vollmachten ausgestattet, um alle für die Gesellschaft wichtigen Handlungen durchführen oder ratifizieren zu können. Sie beschliesst auch über die Verwendung des Reingewinns.

Die Generalversammlung kann beschliessen Gewinne und verteilbare Reserven zur Rückzahlung des Gesellschaftskapitals zu benutzen, ohne dass das Nennkapital hierdurch vermindert wird.

**Art. 14.** Bei allen anderen, in der vorliegenden Satzung nicht geregelten Angelegenheiten, unterwerfen sich die vertragschliessenden Partner den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen späteren Änderungen.

#### *Zeichnung der Aktien*

Sodann wurden die Aktien von den Erschienenen wie folgt gezeichnet:

1.- Cornelis Van den Berg .....	8 Aktien
2.- Otto Slokkers .....	8 Aktien
3.- Arie Uittenbogaard .....	8 Aktien
4.- Hendrik Uittenbogaard .....	8 Aktien
Total: .....	32 Aktien

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft die Summe von EUR 32.000,- (zweihunddreissigtausend Euro) ab heute zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde.

*Feststellung*

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird auf tausendsechshundert Euros abgeschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

I.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wurde auf drei festgesetzt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt:

1) Herr Cornelis Van Den Berg, Kaufmann, geboren in Pijnacker (Niederlande) am 3. November 1964, wohnhaft in NL-3332 VA Zwijndrecht (Niederlande), 14 Grevelingen.

2) Herr Arie Uittenbogaard, Kapitän, geboren in Groningen (Niederlande) am 21. Februar 1962, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 13 Grand-rue.

3) Herr Hendrik Uittenbogaard, Kapitän, geboren in Sliedrecht (Niederlande) am 22. Dezember 1949, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 13 Grand-rue.

Herr Cornelis Van Den Berg, vorgenannt, wird zum geschäftsführenden Direktor, angestellt.

II.- Die Zahl der Kommissare wird auf einen festgesetzt.

Zum Kommissar wurde ernannt:

Herr Otto Johannes Maria Slokkers, Kaufmann, geboren in Leiden (Niederlande) am 28. April 1945, wohnhaft in NL-3332 TC Zwijndrecht (Niederlande), 29 Marsdiep.

III.- Das Mandat der hiervor genannten Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

IV.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 13 Grand-rue.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Münsbach im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den instrumentierenden Notar, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Van Den Berg, O. J. M. Slokkers, A. Uittenbogaard, H. Uittenbogaard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, vol. 142S, fol. 49, case 4. – Reçu 320 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

J. Elvinger.

(025101.3/211/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**HOSPITALITY SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 99.305.

*Extrait du contrat de cession de parts daté du 9 mars 2004*

En vertu du contrat de cession de parts daté du 9 mars 2004, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg, a transféré ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

125 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune à la société WINSTANLEY CORPORATION N.V. dont le siège social est au 62 De Ruyterkade, PO Box 812, Willemstad, Curaçao, Netherland Antilles.

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

125, parts sociales au nom de WINSTANLEY CORPORATION N.V.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Gérant*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03999. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024969.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**CBH 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 900.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 99.153.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une assemblée générale extraordinaire des associés en date du 26 janvier 2004 que le siège de la société est transféré du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 16 mars 2004 que les personnes suivantes ont démissionné de leurs fonctions de gérant de la société:

- Monsieur William Conway Junior, managing director, né le 27 août 1949 à Lowell, Massachussets, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 6501, Menlo Road, VA-22101 Mc Lean, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur John F. Harris, managing director, né le 29 avril 1960 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 1001, Pennsylvania Avenue, DC-20004 Washington, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Christopher Finn, managing director, né le 6 juillet 1957 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 57, Berkeley Square, W1X 5DH Londres, Grande Bretagne,

- Madame Janet J. Andre, vice présidente, née le 2 août 1945 en Iowa, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 1001, Pennsylvania Avenue, DC-20004 Washington, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur David Rubenstein, managing director, né le 11 août 1949 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 5200, Cammack Drive, MD-20816 Bethesda, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Daniel D'Aniello, managing director, né le 14 septembre 1946 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 1790, Hawthorne Ridge Court, VA-22182 Vienne, Autriche.

Décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat à ce jour.

Il résulte desdites résolutions que l'entité suivante a été nommée avec effet immédiat et à durée indéterminée aux fonctions de gérant unique de la société en remplacement des gérants démissionnaires:

- THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 16 mars 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024376.3/556/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**DECKER-MODES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 13, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 16.401.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signature

(025120.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**DECKER-MODES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 13, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 16.401.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signature

(025121.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**DECKER-MODES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 13, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 16.401.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signature

(025124.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**DECKER-MODES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 13, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 16.401.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signature

(025126.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**STAREK HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 77.863.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour STAREK HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding*

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(024931.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**HSBC DEWAAY-SUCCESSALE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme,  
(anc. BANQUE DEWAAY - Succursale de Luxembourg).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.381.

EXTRAIT

Il est mis à la connaissance des tiers le décès de Madame Monique Engel en date du 19 décembre 2001 qui n'est donc plus représentante de la succursale à compter de cette date.

Par conséquent, les représentants de la succursale sont:

- Monsieur Richard Schneider;
- Monsieur Alain Weicker.

Les représentants peuvent engager conjointement la société pour les actes relatifs à la gestion journalière de la succursale.

Ces mêmes personnes ont également compétences pour représenter la société en justice.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025008.3/727/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**IMMOBILIERE VAUBAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 84.633.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mars 2004, que les actionnaires ont décidé de porter le nombre des administrateurs de 3 à 5 et de nommer en tant qu'administrateurs Mademoiselle F. Marie Brisdet, juriste, et Monsieur Marc Chong Kan, comptable, tous deux ayant leur résidence professionnelle à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004. Mademoiselle Brisdet et Monsieur Chong Kan pourront engager la société conjointement avec un autre administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour avis conforme

H. Neuman

*Un Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024664.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**WINDAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.  
R. C. Luxembourg B 70.438.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(024808.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**ALIBEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 86.569.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(024815.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**BT COMPOSITES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 66.089.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(024749.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**MIPI, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 58.554.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04339, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024722.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---



**GLOBAL TRADING AND SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 96.716.

—  
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> mars 2004,

1. le siège social de la société est transféré au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

2. la totalité des parts sociales d'une valeur de EUR 12.500,- est répartie comme suit:

Herman Huysentruyt ..... 100 parts sociales

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

*Pour GLOBAL TRADING AND SERVICES, S.à r.l.*

Signature

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04634. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024855.3/759/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**UPSIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 60.532.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(024955.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**BEAGLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 57.296.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 6 juin 2003 - que l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a été reportée au 18 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04241. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(024957.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**KINDNEWS LTD, Société à responsabilité limitée de droit étranger.**

**Enseigne: LE PHARE INTERNATIONAL.**

R. C. Luxembourg B 50.754.

—  
Par lettre recommandée en date du 22 mars 2004 adressée à KINDNEWS LTD, enseigne: LE PHARE INTERNATIONAL, la société soussignée a dénoncé avec effet immédiat le siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

*Le propriétaire des lieux*

MULTI OFFICE SERVICES S.A.

C. Gretsch

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04783. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025108.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**ADDISSUE ENTERPRISE LTD, Société à responsabilité limitée de droit étranger.**

**Enseigne: BAMBI CENTER CORPORATION.**

R. C. Luxembourg B 45.840.

—  
Par lettre recommandée en date du 22 mars 2004 adressée à ADDISSUE ENTERPRISE LTD, enseigne BAMBI CENTER CORPORATION, la société soussignée a dénoncé avec effet immédiat le siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

Le propriétaire des lieux  
MULTI OFFICE SERVICES S.A.  
C. Gretsch  
*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04777. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025105.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**CHARTSHARE LTD, Société à responsabilité limitée de droit étranger.**

**Enseigne: LA CHARTE INTERNATIONALE.**

R. C. Luxembourg B 42.611.

—  
Par lettre recommandée en date du 22 mars 2004 adressée à CHARTSHARE LTD, enseigne LA CHARTE INTERNATIONALE, la société soussignée a dénoncé avec effet immédiat le siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

*Le propriétaire des lieux*  
MULTI OFFICE SERVICES S.A.  
C. Gretsch  
*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04784. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025109.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**WISESTAND LTD, Société à responsabilité limitée de droit étranger.**

**Enseigne: STEEL CONCEPT.**

R. C. Luxembourg B 37.876.

—  
Par lettre recommandée en date du 22 mars 2004 adressée à WISESTAND LTD, enseigne STEEL CONCEPT, la société soussignée a dénoncé avec effet immédiat le siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

*Le propriétaire des lieux*  
MULTI OFFICE SERVICES S.A.  
C. Gretsch  
*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04785. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025110.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**SPEEDYSEAL LTD, Société à responsabilité limitée de droit étranger.**

**Enseigne: EUROPEENNE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.**

R. C. Luxembourg B 33.639.

—  
Par lettre recommandée en date du 11 mars 2004 adressée à SPEEDYSEAL LTD, enseigne EUROPEENNE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE, la soussignée a dénoncé avec effet immédiat le siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

*Le propriétaire des lieux*  
MULTI OFFICE SERVICES S.A.  
C. Gretsch  
*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04780. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025106.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**TYPEOAK LTD, Société à responsabilité limitée de droit étranger.**

**Enseigne: DI PARMA.**

R. C. Luxembourg B 53.286.

Par lettre recommandée en date du 22 mars 2004 adressée à TYPEOAK LTD, enseigne DI PARMA, la société sous-signée a dénoncé avec effet immédiat le siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

*Le propriétaire des lieux*

MULTI OFFICE SERVICES S.A.

C. Gretsch

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04786. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025111.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**THE VICTORIAN COLLECTION LTD, Société à responsabilité limitée de droit étranger.**

**Enseigne: LUX-TRADING.**

R. C. Luxembourg B 36.931.

Par lettre recommandée en date du 22 mars 2004 adressée à THE VICTORIAN COLLECTION LTD, enseigne LUX-TRADING, la société soussignée a dénoncé avec effet immédiat le siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

*Le propriétaire des lieux*

MULTI OFFICE SERVICES S.A.

C. Gretsch

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04793. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025117.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**PÔLE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 36.319.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04336, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(024726.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**SOLUPRO, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 6.671.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04334, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(024727.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**ETRUSA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 18.469.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04332, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(024728.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**ADDBOOST LTD, Société à responsabilité limitée de droit étranger.**

**Enseigne: EVERMARKT INDUSTRIES.**

R. C. Luxembourg B 53.269.

—  
Par lettre recommandée en date du 22 mars 2004 adressée à ADDBOOST LTD, enseigne EVERMARKT INDUSTRIES, la société soussignée a dénoncé avec effet immédiat le siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

*Le propriétaire des lieux*

MULTI OFFICE SERVICES S.A.

C. Gretsch

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04789. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025113.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**COPYDECOR LTD, Société à responsabilité limitée de droit étranger.**

**Enseigne: SOREMAT.**

R. C. Luxembourg B 50.745.

—  
Par lettre recommandée en date du 22 mars 2004 adressée à COPYDECOR LTD, enseigne SOREMAT, la société soussignée a dénoncé avec effet immédiat le siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

*Le propriétaire des lieux*

MULTI OFFICE SERVICES S.A.

C. Gretsch

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04790. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025114.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**WILPET HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 27.025.

—  
Le bilan au 30 juin 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04329, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(024731.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**POLYSTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 77.260.

—  
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(024544.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**POLYSTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 77.260.

—  
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(024490.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 63.626.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(024560.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**BIJOUX, PARTICIPATIONS ET MARKETING (BPM), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 50.195.

Le siège social de la société a été dénoncé ce jour, le 18 mars 2003 avec effet immédiat par la fiduciaire BEFAX EXPERTISES-COMPTABLES ET FISCALES, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04380. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024541.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**DEUTSCHE POSTBANK FINANCE CENTER OBJEKT, GmbH,**

**Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

**Stammkapital: 70.000,00 EUR.**

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.

H. R. Luxemburg B 81.397.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2003, bestehend aus Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung, sowie der Lagebericht und Gewinnverwendungsbeschluss der Gesellschafterversammlung vom 4. März 2004, die in Luxemburg am 19. März 2004, Ref. LSO-AO04398 einregistriert wurden, sind am 22. März 2004 beim Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgerichts Luxemburg hinterlegt worden.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. März 2004.

DEUTSCHE POSTBANK FINANCE CENTER OBJEKT, GmbH

J. Begas / G. Berke

(024698.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**JOPACO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 26.637.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: Mme Leoni G. Paraskevidou-Mavronicola, Cosmo Building, 1st Floor, Corner Griva Digheni & Dem. Severi Ave., P.O. Box 22200, CY-1518 Nicosia 1066, MM. Leonidas St Ioannou, 9, Fragoklissias Street, Gr-151 25 Marousi, Athens, Christos Ioannou, 9, Fragoklissias Street, Gr-151 25 Marousi, Athens et M. Efthymoulos G. Paraskevaides, 1, Byron Avenue, CY-1096 Nicosia.

Le Commissaire aux Comptes est GRANT THORNTON, 1, Deligeorgi Street, Cosmo Building, 3rd Floor, CY-1066 Nicosia.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour JOPACO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024463.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**ZAMIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 96.759.

*Extrait de transfert de parts sociales*

Il résulte de cessions de parts sociales effectuées en date du 4 mars 2004 que la société MAYFLOWER, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.981, a cédé:

- deux cent (200) parts sociales qu'elle détenait dans la société ZAMIN, S.à r.l., à PLATINUM PROPERTIES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.045, et

- deux cent (200) parts sociales qu'elle détenait dans la société ZAMIN, S.à r.l., à Monsieur Guisepe Ciardi, demeurant à 6 Montpellier Square, London SW7 1JT,

Suite à ce transfert les parts sociales de ZAMIN, S.à r.l., sont désormais réparties comme suit:

MAYFLOWER, S.à r.l.: .....	200 parts sociales
PLATINUM PROPERTIES S.A.: .....	200 parts sociales
Monsieur Guisepe Ciardi: .....	200 parts sociales
Total: .....	600 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

*Pour ZAMIN, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04690. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024872.3/1005/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**UNICAPITAL & CO, S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 99.613.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the third of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. UNICAPITAL S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

hereinafter represented by Mr Vincenzo Arnò, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on March 3, 2004, (hereinafter referred to as the «General Partner»).

2. FINVEST FIDUCIARIA S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, and having its registered office at Conegliano (TV), Via Alfieri 1 (Italy),

hereinafter represented by Mrs Marianne Goebel, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Conegliano (TV), on March 3, 2004,

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they form between themselves:

**Art. 1. Denomination and form.**

There is hereby established between the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of UNICAPITAL & CO (hereinafter the «Company»).

**Art. 2. Term of Company - Dissolution.**

Subject as provided herein, the Company is established for a period of seven years from its incorporation. With the agreement of the General Partner, a resolution of the Shareholders of the Company in general meeting (as defined hereafter in Articles 7 to 11), adopted in the manner required for amendment of these Articles, may either shorten the Company's duration (including winding up the Company with effect from the date of such resolution) or extend the Company's duration by a maximum of seven (7) additional years. Any such election shall be irrevocable.

The Company shall not be dissolved on the dissolution or bankruptcy of the General Partner.

In the event of the resignation of the General Partner and unless the Shareholders decide to change the corporate form of the Company into a joint stock company («société anonyme»), the partnership shall be dissolved as of the date of such resignation unless the Shareholders resolve to appoint a person or entity in replacement of the resigning General Partner, such appointment to be made in the manner required for the amendment of these Articles of Association.

### **Art. 3. Purposes.**

The object of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever both directly and indirectly, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, convertible bonds, notes, any derivative instrument such as put, call, warrants, rights, options related to tangible and intangible assets (trademarks, patents), notes and other securities of any kind, including the subscription to investment funds, as well as the management, control and development of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures and lend the proceeds of such borrowings to its subsidiaries, affiliated companies and investee companies.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

### **Art. 4. Registered office.**

The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The address of the registered office may be changed within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership limited by shares.

### **Art. 5. Share capital.**

The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- Euro) divided into three thousand one hundred and sixty-two (3,162) Class A shares of a nominal value of 5.- Euro (five Euro) per share and three thousand and thirty-eight (3,038) Class B shares of a nominal value of 5.- Euro (five Euro) per share.

The extraordinary meeting of the Shareholders, resolving in the manner stated under article 11 hereunder, and with the consent of the General Partner, may increase the subscribed capital. Any and all capital increases, if and when resolved at such extraordinary meetings of the Shareholders, shall be effected at a price reflecting the actual value of the Company at such time.

### **Art. 6. Ownership of Shares.**

The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The shares of the Company are and will remain in the registered form.

A register of shares shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The terms «share» and «shares» or «Shareholder» and «Shareholders» shall, in these articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the Class A shares and the Class B shares and the holders of the Class A shares and the Class B shares.

### **Art. 7. Ownership of Bonds.**

In case the Company proceeds to the issue of bonds (including bonds convertible into shares), it will recognise only one holder per bond; in case a bond is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the bond until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The bonds of the Company are and will remain in the registered form.

A register of bonds shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each bondholder, his residence or elected domicile, the number of bonds held by him, the amounts paid in on each such bond, and the transfer of bonds and the dates of such transfers.

### **Art. 8. Transfer of Interests.**

The prior written consent of the General Partner shall be required for the transfer of all or any part of a Limited Shareholder's interest in the Partnership to another person or company, such consent not to be unreasonably withheld with due consideration to the interests of the Partnership and of the relevant Limited Shareholder, all this within the limits foreseen by the Law.

Each Limited Shareholder may however freely transfer all or any part of his interests in the Partnership between itself and companies owned or controlled by it and/or between itself and its Shareholders, such transfer being considered as a Permitted transfer of Interests.

**Art. 9. Liability of Shareholders.**

All Shareholders but the General Partner are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

**Art. 10. Meetings of Shareholders.**

The annual general meeting of Shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg City at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality as may be specified in the notice of meeting, on the 15th in the month of June at 2 p.m. If such day is a bank holiday in Luxembourg City, the annual general meeting shall be held on the following business day. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All general meetings shall be chaired by the General Partner.

**Art. 11. Notice, quorum, proxies, majority.**

The notice periods and quorum rules required by law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. All shares will vote as one class except on any proposed amendments to the Articles affecting the respective rights of the classes and unless otherwise provided herein. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

Resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a majority of 85 % (eighty-five per cent) of those present and voting with a quorum requirement of 50% (fifty per cent) of the shares of each class in a first meeting. Unless otherwise provided herein, no quorum requirement shall apply in case of holding of a second meeting.

The following matters will require the prior approval of the Shareholders, deciding in a general meeting at a majority of 85% (eighty five per cent) of its members present or represented with a quorum requirement of 50% (fifty per cent) of the shares of each class present in each meeting:

- a) the direct and/or indirect purchase, sale, exchange or other disposal of investments in excess of 1 (one) million Euros for the account of the Company including but not limited to stock, bonds, debentures, convertible bonds, and loans made (whether secured or unsecured) to any corporate body or other legal entity;
- b) the direct and/or indirect purchase, sale, exchange or other disposal of investments in warrants, options, futures, swaps, forwards and any other derivative instrument related to both tangible and intangible assets (trademarks, patents);
- c) the direct and/or indirect issuance of guarantees in favour of third parties and the direct and/or indirect granting of pledges or other securities in excess of 1.- (one) million Euros in connection with investment activities.
- d) the borrowing of money for any of the purposes of the Company (including without limitation loans, issuance of bonds and any debt instruments) and the securing of payments of any obligations of the Company by granting mortgages upon, pledges or other security interests on all or part of the Company Assets, in excess, on an aggregate basis, of 1.- (one) million Euros per calendar year;
- e) the decision to proceed to an increase of the subscribed share capital of the Company;
- f) the decision to proceed to an issue by the Company of bonds convertible into shares;
- g) the decision to change the term of the Company in accordance with the provisions of article 2 above;
- h) the commencement of or defense in litigation pertaining to the Company or to any of the Company's assets;
- i) the engagement, without limitation, of any company affiliated with the General Partner to perform all types of services to the Company.

**Art. 12. Convening notice.**

Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder, holding registered shares, at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 13. Powers of the meeting of Shareholders.**

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It may only resolve on any item whatsoever, ratify acts entered into with third parties and concerning the Company and amend the Articles of Association of the Company with the agreement of the General Partner.

**Art. 14. Management.**

The Company shall be managed by the General Partner who shall be the liable partner (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out the assets of the Company. Subject to the provisions of Article 2 last paragraph above, UNICAPITAL S.A., a joint stock company existing under Luxembourg law, is and shall remain the General Partner for the whole duration of the Company.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board.

The General Partner has inter alia full power and authority on behalf of the Company and with the power to bind the Company thereby:



- subject to the provisions of article 11, a) above, to implement the investment policy of the Company and to purchase, sell, exchange or otherwise dispose of Investments for the account of the Company and, where appropriate, to give warranties and indemnities on behalf of the Company in connection with any such sale, exchange or disposal;
- to evaluate and to negotiate investment opportunities and to monitor investee companies;
- to enter into investment adviser agreements and administration agreements;
- subject to the provisions of article 11 i) above to engage employees, independent agents, lawyers, accountants, custodians, financial advisers and consultants as it may deem necessary or advisable in relation to the affairs of the Company.

The General Partner shall offer to all Shareholders the opportunity to participate directly as co-investors in each investment on the basis of the modalities to be fixed on a case by case basis and subject to the condition that such co-investment by the Shareholders together with the Company is accepted by the investee company.

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

**Art. 15. Authorised signature.**

The Company shall be bound by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine at his discretion, except that such authority may not be conferred to another Shareholder of the Company.

**Art. 16. Costs and remuneration of the General Partner.**

The General Partner shall be reimbursed for any costs reasonably incurred and duly documented in relation to the management of the Company.

The following costs and expenses relating to the Company, the Investments and investment projects that are not finalised shall be borne by the Company and paid by the General Partner out of the Company's Assets: all introduction and similar fees, legal fees and audit fees, costs of printing and circulating reports and notices, costs of the Supervisory Board, travelling expenses, external consultants' fees, advertising costs and costs and expenses (including stamp duties and professional fees) of acquiring, holding and disposing of Investments save to the extent such costs are borne by investee companies.

The General Partner shall receive no remuneration for the services provided in such capacity to the Company.

**Art. 17. Supervisory Board.**

The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (herein referred to as the «Supervisory Board»). None of the members of the Supervisory Board may be a representative of the General Partner or an officer or employee of the Company.

The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine. It shall furthermore supervise the implementation by the General Partner of the decisions taken by the general meetings of Shareholders.

The Class B shareholders shall be entitled to propose the nomination of all of the members of the Supervisory Board by way of presentation of lists of candidates to the general meeting of shareholders of the Company. The members of the Supervisory Board shall then be elected from these lists by the annual general meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable.

The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented by proxy. Any member of the Supervisory Board who participates in the proceedings of a meeting of the Supervisory Board by means of a communication device, such as telephone, which allows all other members of the Supervisory Board present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on all matters discussed and considered at such meeting. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

**Art. 18. Minutes of the meetings of the Supervisory Board.**

The minutes of the meetings of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meetings. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial

proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

**Art. 19. Accounting year - Accounts.**

The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and it shall terminate on the 31st of December of the same year.

The General Partner shall prepare, or shall procure some duly qualified firm or person to prepare, the financial statements of the Company in respect of each Accounting Period in accordance with generally accepted accounting principles and the provisions of Luxembourg law, including a balance sheet and profit and loss account. The accounts shall be denominated in Euros. The General Partner will cause such accounts to be audited by a firm of independent public accountants appointed by the Supervisory Board with the consent of the general meeting of Shareholders. A set of the audited accounts including the report of the auditors shall be furnished to each Shareholder at least 15 days prior to the annual general meeting of the Company.

**Art. 20. Allocation of profits and dividends.**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

Can be distributed to the same extent as the allocations in free capital reserves and/or the results carried forward, all funds allocated to extraordinary reserves as created at the time of incorporation of the Company and/or of increases of the subscribed capital by way of contributions made to the Company. Payments from such reserves can also be made in order to pay the dividends on A Class shares and/or in case of redemption of shares by the Company to the extent permitted by law and by the articles of incorporation.

A Class Shareholders shall be entitled to a dividend calculated as follows:

1% of the IRR, as defined below, obtained by the Limited Partners over the life of the Company to be calculated and, for the portion in excess then due, to be paid upon the liquidation of the Company (or, if earlier, at the resignation of the General Partner) with a yearly payment in a minimum annual amount («Floor») of 37.- Euros per each A Class Share, such payment to be made at the beginning of the following financial year. In case the number of A Class Shares increases, the minimum amount of the 37.- Euros payable each year per each A Class Share shall be reduced accordingly with a total annual maximum amount of 150,000.- Euros as Floor for all A Class shares issued.

IRR: is the acronym of «Internal Rate of Return» and it means the yearly internal rate of return generated by the Company treating (i) all actual cash contributions by Limited Partners (excluding interests for late payments) to the Company as Limited Partners' outflows, and (ii) the amount of cash and the value of other assets distributed by the Company to the Limited Partners as Limited Partners' inflows. In computing the IRR, all Limited Partners' outflows and inflows will be deemed to be made to the Company on the first day of the month in which they occur.

The dividend on A Class shares shall be paid out of the profits of the Company and in priority to the dividends payable to Class B shares. In the absence of profits in any given year, the dividend on A Class shares shall be paid out of the extraordinary reserves of the Company.

The Class B shareholders shall be entitled to dividends on the remainder of the annual net profits as proposed by the General Partner and approved by the Shareholders' meeting.

The general meeting of Shareholders shall have to approve the General Partner's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Partner.

The dividends may be paid in Euro and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner. Furthermore, distributions in kind shall be allowed subject to the approval of the Class B shareholders representing at least 60 % (sixty per cent) of the Class B shares, the aggregate value of such distribution in kind being equal to the amount the Shareholders would be entitled to receive in case of a distribution in cash.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits provided for by Luxembourg law.

**Art. 21. Dissolution and liquidation.**

The Company may be voluntarily dissolved with the consent of the General Partner by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in Article 11 hereto as well as the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named, by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

In case of dissolution of the Company by virtue of Article 2 last paragraph of the present Articles of Association and in the absence of nomination of a liquidator by the Shareholders in a general meeting, the liquidator of the Company shall be nominated by a decision of the «Président du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg» upon the request of the former General Partner of the Company and/or any of the Limited Shareholders of the Company representing at least 20% (twenty per cent) of the capital of the Company.

Upon winding up and liquidation of the Company, the holders of Class A shares shall be solely entitled to the repayment of their capital paid in. The holders of Class B shares shall have their capital repaid as well as all proceeds existing at the time of dissolution in the extraordinary reserves mentioned under Article 20 paragraph 2 above. The remaining liquidation proceeds shall be distributed on a pro rata basis solely between the holders of Class B shares.

**Art. 22. Resolution of disputes.**

In the event that disputes, controversies or claims arise between:

- the Company and its Shareholders
- the Shareholders, the Company and the General Partner,

- the General Partner and the Supervisory Board,
- the Shareholders.

with respect to internal questions concerning the Company itself and concerning the ownership of shares, with the exception of those, which by law cannot be submitted to arbitration, they shall be submitted to and finally settled by arbitration. The arbitration panel shall be composed of three arbitrators, of which two are nominated by the respective parties, the third one being chosen by the two previously designated arbitrators. If the appointed arbitrators shall fail to appoint the third arbitrator within a period of 15 calendar days after the date of appointment of the most recently appointed arbitrator, the third arbitrator shall be appointed by the «Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg» upon the request of either party.

The arbitrators shall be exempted from all official formalities and shall decide and render their decision within 90 days after the nomination of the third arbitrator.

#### **Art. 23. Amendments.**

These Articles of Association may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, deciding with a quorum of 50 % (fifty per cent) of each class of Shares and at a majority of 85% (eighty-five per cent) of the members present or represented in each meeting and subject to the consent of the General Partner.

#### **Art. 24. Applicable law.**

All matters not governed by these Articles of Association shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law, and, in particular, the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Transitory provisions*

- (1) The first financial year shall begin today and it shall end on December 31, 2004.
- (2) The first annual general meeting shall be held in 2005.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Association having thus been established, the above-mentioned parties have subscribed the shares as follows:

	Shares	Capital	Premium
1) UNICAPITAL S.A., prenamed . . . . .	3,162 A	15,810.- EUR	0.- EUR
2) FINVEST FIDUCIARIA S.p.A., prenamed . . . . .	3,038 B	15,190.- EUR	20,983,466.- EUR
Total: . . . . .	3,162 A 3,038 B	31,000.- EUR	20,983,466.- EUR

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of twenty-one million fourteen thousand four hundred sixty-six Euro (21,014,466.- Euro) is as of now available to the Company.

#### *Statement*

The notary executing this deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, he confirms that these conditions have been fulfilled and he further confirms that these Articles of Association comply with the provisions of article 27 of the above law.

#### *Estimation of formation expenses*

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to two hundred and twenty thousand (220,000.-) Euro.

#### *General meeting of Shareholders*

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the Shareholders passed with the consent of the General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

- 1- That the number of members of the Supervisory Board be set at three.
- 2- That there be appointed as members of the Supervisory Board for a period of six years as of today:

1. Mr Federico Franzina, company director, born on April 1, 1961 in Padoue, Italy, residing in 106, Val Ste Croix, L-1370 Luxembourg.

2. Mr Giorgio Antonini, Chairman of company, born on November 25, 1938 in Milan, Italy, residing in Via Carona 34, 6900 Paradiso (Switzerland).

3. Mr Roberto Grassi, General manager of company, born on February 27, 1963 in Sorengo, Switzerland, residing in Via Riva 23, Lugano (Switzerland).

- 3- That the registered office of the Company be at 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present Articles of Association are worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove written.

The document having been read to the mandatories of the appearing persons, the said mandatories signed together with us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trois mars.

Par-devant nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. UNICAPITAL S.A., une société constituée sous le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17 rue Beaumont,

ici représentée par Monsieur Vincenzo Arnò, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 3 mars 2004 (ci-après appelé «l'Associé Commandité»).

2. FINVEST FIDUCIARIA SpA une société constituée sous le droit italien, ayant son siège social à Conegliano (TV) Via Alfieri 1 (Italie),

ici représentée par Madame Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Conegliano (TV), le 3 mars 2004.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varient par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une Société en commandite par actions qu'elles forment entre elles.

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et forme.**

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société en commandite par actions sous la dénomination de UNICAPITAL & CO (ci-après «la Société»).

#### **Art. 2. Durée de la Société - Dissolution.**

Sous réserve de ce qui est prévu aux présentes, la Société est établie pour une durée de sept années à compter du jour de sa constitution. Avec le consentement de l'Associé Commandité, une résolution des Actionnaires de la Société réunis en Assemblée générale (telle que définie ci-après aux articles 7 à 11), adoptée en la forme requise pour la modification des présents statuts, peut soit réduire la durée de la Société (y compris par la liquidation de la Société avec effet à compter de la date d'une telle résolution), soit prolonger la durée de la Société pour un maximum de sept (7) années supplémentaires. Une telle décision sera irrévocable.

La Société ne sera pas dissoute par la dissolution ou la faillite de l'Associé Commandité.

En cas de démission de l'Associé Commandité, et à moins que les Actionnaires ne décident de changer la forme sociale de la Société en société anonyme, la Société sera dissoute à compter de la date de ladite démission, à moins que les Actionnaires ne décident de nommer une personne physique ou morale en remplacement de l'Associé Commandité démissionnaire, une telle nomination devant être faite de la manière requise pour la modification de ces statuts.

#### **Art. 3. Objet.**

L'objet de la Société est la détention d'intérêts sous quelque forme que ce soit, tant directement qu'indirectement dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, d'obligations convertibles, de billets, de tous instruments dérivés tels qu'options d'achat, options de vente, de warrants, de droits, d'options relatives à des biens corporels et incorporels (marques et brevets), de billets et d'autres valeurs de toute nature y compris la souscription à des fonds d'investissement ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale au Luxembourg et à l'étranger et peut leur apporter toute assistance que ce soit par des prêts, des garanties ou autrement.

La Société peut prêter et emprunter avec ou sans intérêts de quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations et prêter les fonds provenant de tels emprunts à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés dans lesquelles elle a investi.

La Société peut exercer toute autre activité sur titres, financière, industrielle ou commerciale, directement ou indirectement en relation avec son objet et tenir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut aussi effectuer toute opération immobilière telle que acheter, vendre, le développement et la gestion de biens immobiliers.

En général, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère utile pour l'accomplissement et le développement de son objet.

#### **Art. 4. Siège social.**

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. L'adresse du siège social peut être changée dans les limites de la commune par une décision de l'Associé Commandité. Il peut être créé par une décision de l'Associé Commandité des succursales ou d'autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où l'Associé Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la société à son siège social, ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales: ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une Société en commandite par actions luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital social.**

Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent soixante deux (3.162) actions de classe A d'une valeur nominale de cinq Euros (EUR 5,-) par action et trois mille et trente-huit (3.038) actions de classe B d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) par action.

L'assemblée extraordinaire des Actionnaires statuant en la matière indiquée à l'article 11 ci-dessous et avec le consentement de l'Associé Commandité, peut augmenter le capital souscrit. Chacune et toutes les augmentations de capital, si et quand décidées par de telles assemblées extraordinaires des Actionnaires, seront effectuées à un prix reflétant la valeur effective de la Société à cette époque.

**Art. 6. Propriété des actions.**

La Société ne reconnaîtra qu'un propriétaire par action; s'il y a plusieurs propriétaires pour une action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard seul propriétaire.

Les actions de la Société sont et resteront sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions ainsi que les mentions de transfert de ces actions et les dates de ces transferts.

Les termes «action» et «actions» et «Actionnaire» ou «Actionnaires» incluent, à moins qu'il ne soit expressément ou implicitement disposé autrement, respectivement les actions de classe A et les actions de classe B et les détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe B.

**Art. 7. Propriété des obligations.**

Au cas où la Société procède à l'émission d'obligations (y compris d'obligations convertibles en actions), elle ne reconnaîtra qu'un titulaire par obligation; au cas où une obligation est détenue par plus d'une personne, la Société est en droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée à son égard seul propriétaire de l'obligation.

Les obligations de la Société sont et resteront sous forme nominative.

Un registre des obligations sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque obligataire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'obligations qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces obligations ainsi que les mentions de transfert de ces obligations et les dates de ces transferts.

**Art. 8. Transfert des Intérêts.**

Le consentement écrit préalable de l'Associé Commandité sera requis pour le transfert de tout ou partie des Intérêts d'un Commanditaire dans la Société à une autre personne ou société, un tel consentement n'étant pas refusé sans raison et sans la juste prise en considération des intérêts de la Société et de l'Associé Commanditaire concerné, ceci dans les limites prévues par la loi. Chaque Associé Commanditaire peut cependant transférer librement tout ou partie de ses Intérêts dans la Société entre lui-même et des sociétés détenues ou contrôlées par lui et/ou entre lui-même et ses actionnaires, un tel transfert étant considéré comme un Transfert permis d'Intérêts.

**Art. 9. Responsabilité des Actionnaires.**

Tous les Actionnaires, sauf l'Associé Commandité, ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

**Art. 10. Assemblée des Actionnaires.**

L'Assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg-Ville au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15 du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire à Luxembourg-Ville, l'Assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. D'autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocations respectifs.

Toutes les assemblées générales seront présidées par l'Associé Commandité.

**Art. 11. Avis de convocation, quorum, procurations, majorité.**

Les délais de convocation et les quorums requis par la loi seront applicables aux assemblées des Actionnaires de la Société ainsi qu'à la conduite de ces assemblées dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Toutes les actions voteront comme une classe sauf sur tout amendement proposé des présents statuts affectant les droits respectifs des classes et à moins qu'il ne soit disposé autrement aux présentes. Tout Actionnaire pourra prendre part à toute Assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, soit en original ou par télécopie, câble, télégramme ou télex. Les décisions d'une Assemblée des Actionnaires seront prises à la majorité de 85 % (quatre-vingt-cinq pour cent) des actionnaires présents et votants et avec une exigence de quorum de 50 % (cinquante pour cent) des actions de chaque classe dans une première assemblée. Sauf disposition contraire dans les présents statuts, aucun quorum ne sera exigé lors de la tenue d'une seconde assemblée.

Les décisions suivantes nécessiteront l'approbation préalable des Actionnaires, votant en assemblée générale à la majorité de 85% (quatre-vingt-cinq pour cent) des membres présents ou représentés et en respectant un quorum de 50 % (cinquante pour cent) des actions de chaque classe présente à chaque assemblée:

a) l'achat, la vente, l'échange, ou toute autre disposition d'investissements directs et/ou indirects au-delà d'1,- (un) million d'Euros pour le compte de la Société y compris mais non limité à: actions, obligations, obligations convertibles et prêts faits (avec ou sans garantie) à toute personne physique ou morale;

b) l'achat, la vente, l'échange, ou toute autre disposition, directs et/ou indirects, d'investissements dans des warrants, options, opérations à terme, opérations de «swap», ou tous instruments dérivés en relation avec des biens corporels et incorporels (marques et brevets);

c) l'émission de garanties directe et/ou indirecte en faveur de tiers et l'octroi direct et/ou indirect de gages ou d'autres sûretés dépassant 1,- (un) million d'Euros en liaison avec des activités d'investissement;

d) l'emprunt d'argent pour l'un quelconque des objets de la Société (y compris et sans limitation des prêts, l'émission d'obligations et de tout instrument de dette) et la garantie de paiements de toute obligation de la Société par l'octroi d'hypothèques, de gages ou de toute autre sûreté sur tout ou partie du patrimoine de la Société dépassant, sur une base totale, (un) million d'euros par année de calendrier;

e) la décision de procéder à une augmentation du capital souscrit de la Société;

f) la décision de procéder à l'émission par la Société d'obligations convertibles en actions;

g) la décision de changer la durée de la Société conformément aux dispositions de l'article 2 ci-dessus;

h) l'introduction d'actions en justice ou la défense dans des litiges impliquant la Société ou les biens de la Société

i) l'engagement, sans limitation, de toute Société affiliée à l'Associé Commandité pour l'accomplissement de tout type de services pour la Société.

#### **Art. 12. Avis de convocation.**

Les assemblées des Actionnaires seront convoquées par l'Associé Commandité ou par le Conseil de Surveillance, par une notice indiquant l'ordre du jour et adressée par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de l'Assemblée à chaque Actionnaire détenant des actions nominatives, à l'adresse indiquée sur le registre des Actionnaires.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée des Actionnaires.**

Toute Assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle ne peut prendre une décision sur quelque matière que ce soit, ratifier des actes conclus avec des tiers concernant la Société et modifier les statuts de la Société qu'avec le consentement de l'Associé Commandité.

#### **Art. 14. Administration.**

La Société sera administrée par l'Associé Commandité qui sera l'associé responsable (associé gérant commandité) et qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux avoirs de la Société. Sous réserve des dispositions de l'article 2, dernier alinéa ci-dessus UNICAPITAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois est et restera l'Associé Commandité pour toute la durée de la Société.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les présents statuts à l'Assemblée des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance.

L'Associé Commandité aura notamment plein pouvoir et autorité au nom de la Société et avec pouvoir d'engager la Société de:

- sous réserve des dispositions de l'article 11 a) ci-dessus mettre en oeuvre la politique d'investissement de la Société et acheter, vendre, échanger ou disposer autrement des investissements pour le compte de la Société et, si opportun, de donner des garanties et indemnités pour le compte de la Société en relation avec ces achats, ventes, ou actes de disposition,

- évaluer et négocier les opportunités d'investissement et diriger les sociétés ayant fait l'objet d'investissement,

- conclure des accords avec des conseillers en investissement et en administration,

- sous réserve des dispositions de l'article 11 i) ci-dessus engager des employés, des agents indépendants, des avocats, des comptables, des surveillants, des conseillers financiers ou des consultants qu'il jugera nécessaire ou utile en rapport avec les affaires de la Société.

L'Associé Commandité donnera à tout Actionnaire la possibilité de participer directement en qualité de co-investisseur dans tout investissement sur base de modalités qui seront déterminées au cas par cas et à la condition que de tels co-investissements par les Actionnaires ensemble avec la Société soient acceptés par la société dans laquelle l'investissement se fera.

L'Associé Commandité aura le pouvoir d'exécuter pour le compte de la Société et en son nom, tout acte entrant dans l'objet social et de conclure et d'exécuter tout contrat et tout engagement qu'il jugera nécessaire, utile ou en relation avec cet objet. Sauf disposition contraire, l'Associé Commandité pourra et aura pleine autorité dans sa discrétion pour exercer au nom et pour le compte de la Société tous les droits et pouvoirs nécessaires ou appropriés pour la réalisation de l'objet social de la Société.

#### **Art. 15. Signature autorisée.**

La Société sera engagée par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signatures auront été délégués par l'Associé Commandité, comme l'Associé Commandité pourra le déterminer à son entière discrétion, sous la réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un autre Actionnaire de la Société.

#### **Art. 16. Dépenses et rémunération de l'Associé Commandité.**

L'Associé Commandité sera remboursé pour toutes dépenses raisonnables encourues et dûment documentées en rapport avec la gestion de la Société.

Les coûts et dépenses suivants relatifs à la Société, les investissements et les projets d'investissement non finalisés seront supportés par la Société et payés par l'Associé Commandité sur les avoirs de la Société: tous frais d'introduction

et frais similaires, frais légaux et frais d'audit, coûts d'impression et d'expédition des rapports et notices, frais du Conseil de Surveillance, frais de transport, frais externes de consultants, frais de publicité, coûts et dépenses (y compris droits de timbre et frais professionnels) d'acquisition, de détention et de vente des investissements à moins que les frais soient supportés par les sociétés dans lesquelles l'investissement est fait.

L'Associé Commandité ne recevra aucune rémunération pour les services fournis en cette qualité à la Société.

#### **Art. 17. Conseil de Surveillance.**

Les affaires de la Société et sa situation financière y compris en particulier ses livres et comptes seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres (ci-après le «Conseil de Surveillance»). Aucun des membres du Conseil de Surveillance ne pourra être un représentant de l'Associé Commandité ou un dirigeant ou un employé de la Société.

Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Associé Commandité sur les questions déterminées par ce dernier. Il pourra en outre surveiller la mise en oeuvre par l'Associé Commandité des décisions prises par l'Assemblée générale des Actionnaires.

Les Actionnaires de classe B pourront proposer la nomination de tous les membres du Conseil de Surveillance par voie de présentation de listes de candidats à l'Assemblée générale des Actionnaires de la Société. Les membres du Conseil de Surveillance seront ensuite élus sur ces listes par l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une durée maximum de six ans, qui sera renouvelable.

L'Assemblée générale des Actionnaires déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son Président ou par l'Associé Commandité.

Toute réunion du Conseil de Surveillance donnera lieu à la convocation par écrit de tous ses membres au moins huit jours avant la date de la réunion sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ce cas d'urgence sera exposée dans la convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation par le consentement écrit soit en original, soit par câble, télégramme, télex ou télex de chaque membre. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier adopté précédemment par décision du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et s'ils affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout membre pourra prendre part aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, soit en original, soit par câble, télégramme, télex, téléfax ou tout autre mode de transmission électronique un autre membre comme son représentant.

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer ou agir que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés à la réunion. Tout membre du Conseil de Surveillance qui participe aux délibérations d'une réunion du Conseil de Surveillance au moyen d'un dispositif de communication, tel que le téléphone, qui permet à tous les autres membres du Conseil de Surveillance présents à telle réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou au moyen d'un tel type de dispositif de communication) d'entendre et d'être entendue par les autres membres à tout moment, sera censé être présent à cette réunion et sera compté pour déterminer le quorum et sera autorisé à voter sur tous les points discutés et délibérés à cette réunion. Les décisions seront approuvées si elles sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés par procuration à ces réunions. Les résolutions peuvent aussi être approuvées par la signature de tous les membres sur un ou plusieurs documents écrits.

#### **Art. 18. Procès-verbal des réunions du Conseil de Surveillance.**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par son Président ou, en son absence, par le Président pro tempore qui a présidé à la réunion. Les copies ou extraits de procès-verbal qui sont produits en justice ou autrement seront signés par le Président ou le Président pro tempore ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

#### **Art. 19. Exercice social - Comptes annuels.**

L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

L'Associé Commandité préparera ou donnera mandat à une personne ou une firme dûment qualifiée pour préparer les états financiers de la Société pour chaque exercice social, ceci conformément aux principes comptables généralement acceptés et aux dispositions du droit luxembourgeois, comprenant un bilan et un compte de profits et pertes. Les comptes seront exprimés en euros. L'Associé Commandité fera contrôler les comptes par une firme de réviseur d'entreprise indépendante désignée par le Conseil de Surveillance avec le consentement de l'Assemblée générale des Actionnaires. Un exemplaire des comptes contrôlés avec le rapport du réviseur sera fourni à chaque actionnaire au moins quinze jours avant l'Assemblée générale annuelle de la Société.

#### **Art. 20. Affectation des bénéfiques et dividendes.**

Sur le bénéfice annuel net de la Société, cinq pour cent (5%) sera affecté à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est indiqué à l'article 5 des présents statuts et tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit en temps qu'il apparaîtra.

Sont également distribuables dans la même mesure que les comptes ordinaires de réserves libres et de reports à nouveau, les comptes de réserves extraordinaires créées au moment de la constitution ou d'augmentations de capital de la Société par des apports faits à la Société. Ces comptes peuvent également être utilisés pour payer des dividendes aux actions de classe A et/ou en cas de rachat d'actions propres par la Société dans les limites de la loi et des statuts.

Les Actionnaires de classe A auront droit à un dividende calculé comme suit:

1% de l'IRR, tel que défini ci-après, obtenu par les Associés Commanditaires pendant la vie de la Société calculé et pour la portion excédentaire alors due, payé lors de la liquidation de la Société (ou de façon anticipée, lors de la démission de l'Associé Commandité) avec un paiement annuel d'un montant minimum annuel («plafond») de 37,- euros par action de classe A, un tel paiement devant être opéré au début de l'exercice social subséquent. En cas d'augmentation du nombre des actions de classe A, le montant minimum de 37,- euros payable chaque année pour chaque action de classe A sera réduit en conséquence avec un montant annuel maximum de 150.000,- euros comme plafond pour toutes les actions de classe A émises.

IRR: est l'acronyme de «Taux interne de rendement» et désigne le taux interne de rendement annuel généré par la Société prenant en compte (i) tout apport en numéraire par les Associés Commanditaires (à l'exclusion des intérêts de retards) faits à la Société en qualité de sortie d'Associé Commanditaire et (ii) les montants en numéraires et la valeur des autres actifs distribués par la Société aux Associés Commanditaires en qualité d'entrée d'Associé Commanditaire.

Pour la détermination de l'IRR toutes les entrées et sorties des Associés Commanditaires seront réputées avoir été faites à la Société le premier jour du mois au cours duquel elles sont intervenues.

Les dividendes sur les actions de classe A seront payés sur les bénéfices de la Société et par priorité sur les dividendes payables aux actions de classe B. En l'absence de bénéfices pour une année donnée, les dividendes sur les actions de classe A seront payés sur les réserves extraordinaires de la Société.

Les Actionnaires de classe B auront droit à des dividendes sur le reste des bénéfices nets annuels tels que proposés par l'Associé Commandité et approuvés par l'Assemblée des Actionnaires.

L'Assemblée générale des Actionnaires devra approuver la décision de l'Associé Commandité de verser les dividendes ainsi que l'affectation des bénéfices telle que proposée par l'Associé Commandité.

Les dividendes pourront être payés en euros et pourront être payés aux endroits et moments déterminés par l'Associé Commandité. En outre, des distributions en nature sont autorisées sous réserve de l'approbation des Actionnaires de classe B représentant au moins 60 % (soixante pour cent) des actions de classe B, la valeur totale d'une telle distribution en nature étant égale au montant auquel les actionnaires auraient eu droit en cas de distribution en numéraire.

L'Associé Commandité pourra décider du paiement de dividendes intérimaires dans les conditions et sous les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

#### **Art. 21. Dissolution et liquidation.**

La Société peut être volontairement dissoute avec le consentement de l'Associé Commandité par résolution de l'Assemblée générale des Actionnaires adoptée en la manière requise pour la modification des présents statuts, ainsi qu'il est prévu à l'article 11 des présents statuts ainsi que par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (pouvant être tant des personnes physiques que morales) nommée par l'Assemblée des Actionnaires qui déterminera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 2 dernier alinéa des présents statuts et en l'absence de la nomination d'un liquidateur par les Actionnaires réunis en Assemblée générale, le liquidateur de la Société sera nommé par décision du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur demande de l'ancien Associé Commandité de la Société et/ou par tout Associé Commanditaire représentant au moins 20 % (vingt pour cent) du capital de la Société.

En cas de dissolution et de liquidation de la Société, les propriétaires d'actions de classe A auront seulement droit au remboursement de leur capital libéré. Les propriétaires d'actions de classe B auront leur capital remboursé ainsi que tous les fonds subsistant au moment de la dissolution dans les réserves extraordinaires mentionnées à l'article 20 paragraphe 2 ci-dessus. Les bonis de liquidation restant seront distribués uniquement aux propriétaires d'actions de classe B au pro rata du nombre d'actions détenues par chacun d'eux.

#### **Art. 22. Résolution des litiges.**

En cas de survenance de litiges, controverses ou plaintes entre:

- la Société et ses actionnaires,
- les actionnaires, la Société et le l'Associé Commandité,
- l'Associé Commandité et le Conseil de Surveillance,
- les actionnaires,

relativement à des questions internes ayant trait à la Société elle-même et à la propriété des actions, à l'exception des questions qui de par la loi ne peuvent pas être soumises à un arbitrage, celles-ci seront soumises et finalement tranchées dans le cadre d'une procédure arbitrale. Le Tribunal arbitral sera composé de trois arbitres, dont deux seront désignés par les parties respectives et le troisième étant désigné par les deux arbitres précédemment désignés. A défaut d'accord entre les deux arbitres sur la désignation du troisième arbitre dans un délai de 15 jours à compter de la désignation de l'arbitre le plus récemment désigné, le troisième arbitre sera désigné par le Président du tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur demande des parties.

Les arbitres seront exemptés des formalités officielles et statueront et rendront leur décision endéans un délai de 90 jours à compter de leur nomination.

#### **Art. 23. Amendements.**

Les présents statuts peuvent être modifiés en temps qu'il appartiendra par une Assemblée des Actionnaires décidant avec un quorum de 50% (cinquante pour cent) de chaque classe d'actions et à une majorité de 85% (quatre-vingt-cinq pour cent) des membres présents ou représentés à chaque assemblée et sous réserve de l'accord de l'Associé Commandité.



**Art. 24. Droit applicable.**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, seront déterminées selon les dispositions de la loi luxembourgeoise et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2004.
- 2) La première Assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

*Souscription et paiement*

Les statuts ainsi établis, les parties susnommées ont souscrit les actions comme suit:

	Actions	Capital	Prime
1) UNICAPITAL S.A. prénommée . . . . .	3.162 A	15.810,- EUR	0,- EUR
2) FINVEST FIDUCIARIA SpA prénommée . . . . .	3.038 B	15.190,- EUR	20.983.466,- EUR
Total: . . . . .	3.162 A 3.068 B	31.000,- EUR	20.983.466,- EUR

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant de sorte que le montant de vingt et un millions quatorze mille quatre cent et soixante-six Euros (21.014.466,- EUR) est à la libre disposition de la Société.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en confirme expressément l'accomplissement et il confirme en outre que les présents statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la susdite loi.

*Estimation des frais*

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux cent vingt mille (220.000,-) euros.

*Assemblée générale des actionnaires*

Les parties comparantes, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées procèdent immédiatement à la tenue d'une Assemblée générale.

Après avoir d'abord constaté que cette Assemblée était régulièrement constituée, elles ont avec le consentement de l'Associé Commandité pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois.
2. Ont été appelés aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance pour une période de six ans à partir d'aujourd'hui:
  - Mr Federico Franzina, administrateur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> avril 1961 à Padoue, Italie, demeurant à 106, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.
  - Mr Giorgio Antonini, Président de sociétés, né le 25 novembre 1938 à Milan, Italie, demeurant à Via Carona 34, 6900 Paradiso (Suisse).
  - Mr Roberto Grassi, administrateur général de sociétés, né le 27 février 1963 à Sorengo, Suisse, demeurant à Via Riva 23, Lugano (Suisse).

3. Le siège social de la Société est au 17, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg,

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Arnò, M. Goebel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, vol. 142S, fol. 90, case 12. – Reçu 210.144,66 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(024549.3/230/717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

**JOPACO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 26.637.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour JOPACO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / C. Day Royemans

(024423.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

**GERLIVITA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 53.265.

## RECTIFICATIF

Suite à une erreur de la requête enregistrée en date du 17 août 2001, nous vous prions d'apporter la modification suivante au Registre de commerce:

L'Assemblée décide de transformer le capital social, qui était de LUF 10.000.000,- représenté par 10.000 actions de 1.000,- francs chacune, en Euros 247.893,52 représenté par 10.000 actions sans valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

V. Karamitre.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04279. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024472.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

**CASIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.363.

L'an deux mille quatre, le deux mars,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CASIA S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 1983, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 121 du 9 mai 1983, modifiée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 15 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 753 du 13 octobre 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 20.363, au capital social de trente et un mille neuf cent cinquante-cinq virgule soixante-quinze euros (EUR 31.955,75), représenté par six cent vingt-cinq (625) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Luis Tavares, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2003 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme CASIA S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme CASIA S.A.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant du 1<sup>er</sup> janvier 2003 jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J.P. Reiland, P. Ceccoti, L. Tavares.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, vol. 142S, fol. 69, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

E. Schlessler.

(024393.3/227/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

### **3V INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 57.509.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Antonio Seccomandi, (Administrateur Catégorie A) Badrutt 5, CH-7500 St Moritz (Suisse) a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Albert Pennacchio, (Administrateur Catégorie A) démissionnaire.

Monsieur Salvatore Capodiferro (Administrateur Catégorie B) a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: MM. Jean Bodoni, (Administrateur Catégorie A) 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Antonio Seccomandi, (Administrateur Catégorie A) Badrutt 5, CH-7500 St Moritz (Suisse), Salvatore Capodiferro, Président, (Administrateur Catégorie B) 20, Via Fatebenefratelli, I-20121 Milan.

Le Commissaire aux Comptes est Mme Manuella Alecci-Macalli, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour 3V INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03621. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024468.3/1017/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

### **KG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 80.147.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 11 mars 2004 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour KG HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024736.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**CAFE DU COIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1731 Luxembourg, 47, rue de Hesperange.  
R. C. Luxembourg B 21.469.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, société civile

Signature

(024624.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**HIM-RACING-KART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3394 Roeser, 33A, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 57.089.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, société civile

Signature

(024623.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**JARDIN DE JADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 14, rue d'Anvers.  
R. C. Luxembourg B 18.305.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, société civile

Signature

(024621.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**TST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 79.953.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 27 février 2004 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL Ltd et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour TST HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03218. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(024740.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**DEBARDAGE & EXPLOITATION FORESTIERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6155 Stuppicht, Maison 2.  
R. C. Luxembourg B 37.424.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, société civile

Signature

(024619.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**STAREX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 80.034.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 11 mars 2004 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

*Pour STAREX HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03216. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024739.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**PRAJA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 79.681.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 4 mars 2004 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

*Pour PRAJA HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03213. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024738.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**TOLLAMEN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 16.551.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

TOLLAMEN S.A.

Signatures

*Administrateurs*

(024737.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**FOCUS INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 75.588.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 5 mars 2004 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

*Pour FOCUS INVEST HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03205. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024735.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**PHILOE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 99.642.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le deux mars.

Par devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société FINACAP HOLDING S.A., dont le siège social est 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2. Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à L-2736 Luxembourg 16, rue Eugène Wolff,

ici représenté par Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination, siège social, objet social, durée, capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les parties présentes ou représentées et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding, sous la dénomination de: PHILOE HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera soumise au droit luxembourgeois.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies en Europe ou même hors de l'Europe.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

En toutes opérations préindiquées, comme d'ailleurs en toute son activité, la société restera dans les limites de la loi du 31 juillet 1929, et des lois modificatives ultérieures sur la matière.

La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

**Art. 5.** La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

### **Assemblée Générale**

**Art. 6.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 7.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunira dans la Ville de Luxembourg, au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois de mai à 9.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 8.** Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalable.

### **Administration, surveillance**

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale. La durée de leur mandat ne peut excéder six ans.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et un secrétaire. Il se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres en fonction sont présents ou représentés, le mandat donné par lettre, télégramme ou télex entre administrateurs en fonction étant admis. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

**Art. 11.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à soumettre en justice ou ailleurs sont signés par le président, par le secrétaire, ou par un administrateur.

**Art. 12.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux réservées à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs les plus larges pour la gestion journalière de toutes les affaires entrant dans l'objet social à un ou plusieurs administrateurs, soit à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 14.** La société est engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 15.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires; actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale. La durée de leur mandat ne peut excéder six ans.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5%) à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit.

L'assemblée générale décide souverainement en ce qui concerne la répartition des bénéfices.

**Art. 18.** La distribution d'acomptes sur dividendes peut être effectuée en observant à ce sujet les prescriptions légales alors en vigueur.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Disposition générale*

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois de mai en 2005.

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2004.

*Souscription et libération*

Les actions indiquées à l'article quatre ont été souscrites comme suit:

1. La société FINACAP HOLDING S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2. Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que dès maintenant la société dispose de la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été arrêtés, les parties prénommées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'expiration de leur mandat lors de l'assemblée générale de 2009.

a) Madame Rachel Backes, Fondé de Pouvoir Principal, née à Luxembourg, le 2 mai 1952, demeurant à L-3350 Leudelange, 44, rue du Cimetière;

b) La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118;

c) Monsieur Jean-Marie Poos, licencié en sciences économiques, né à Uccle (Belgique), le 16 octobre 1966, demeurant à L-4970 Bettange/Mess, 45, rue Haard.

*Deuxième résolution*

Le nombre de commissaire est fixé à un.

Est nommé commissaire jusqu'à l'expiration de son mandat lors de l'assemblée générale de 2009.

Monsieur Eric Herremans, Sous-Directeur, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est établi à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2004, vol. 896, fol. 22, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 mars 2004.

F. Kessler.

(024994.3/219/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**LEGAL AUDIT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.406.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

Signature.

(024674.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.



**FORUM EUROPA, Fondation sans but lucratif.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

*Changement au niveau de la composition du Conseil d'Administration*

Par la présente, FORUM EUROPA certifie que Monsieur Claude Arend, administrateur de sociétés, ayant demeuré à L-8323 Olm-Capellen, 43, avenue Grand-Duc Jean, de nationalité luxembourgeoise, fondateur et membre du Conseil d'Administration de la Fondation FORUM EUROPA, est à rayer dudit Conseil pour cause de décès, le 28 mai 2003.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

C. Gengler / P. Meyers

Directeur / Vice-Président

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04271. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024729.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

**PROMECO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8372 Hobscheid, 12, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 36.449.

L'an deux mille quatre, le quatre mars,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROMECO S.A., avec siège social à L-2551 Luxembourg, 85, avenue du 10 Septembre, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacqueline Hansen-Peffer, alors de résidence à Capellen, en remplacement du notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 mars 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 343 du 19 septembre 1991, modifiée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 545 du 25 octobre 1995, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Hellinckx, en date du 29 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 641 du 16 décembre 1995, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 36.449.

L'assemblée est présidée par Monsieur Charles Hugo, administrateur de société, demeurant à B-Messancy, qui désigne comme secrétaire Madame Nicole Bley, employée privée, demeurant à Cruchten.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Mireille Perrard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social à L-8372 Hobscheid, 12, Grand-rue, et modification subséquente du premier alinéa de l'article deux des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 12, Grand-rue, à L-8372 Hobscheid, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Hobscheid.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Hugo, N. Bley, M. Perrard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, vol. 142S, fol. 80, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

E. Schlessler.

(024398.3/227/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

**PROMECO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8372 Hobscheid, 12, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 36.449.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

E. Schlessler.

(024401.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

**MOEBELZENTRUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 7.220.

La société anonyme ROFINEX S.A. représentée par MM. Marco Rollinger et Nico Rollinger, tous deux administrateurs, cède 98 des parts qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée MOEBELZENTRUM, S.à r.l., à moitié soit:

- 49 parts à M. Marco Rollinger, demeurant à L-7374 Helmdange

et

- 49 parts à M. Nico Rollinger, demeurant à L-7246 Helmsange

Le prix de cette cession a été fixé à EUR 7.840,-, soit EUR 3.920,- pour chacun des cessionnaires.

Fait à Walferdange, le 19 décembre 2003.

ROFINEX S.A.

M. Rollinger / N. Rollinger

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024704.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

**B.E.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxembourg B 63.872.

Le conseil d'administration du 2 mars 2004 a pris la résolution suivante:

- Les administrateurs décident à l'unanimité le transfert du siège social du 28, rue Henri VII à L-1725 Luxembourg, au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg avec effet immédiat.

E. Vos

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024671.3/664/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

**CAPITI FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8372 Hobscheid, 12, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 71.937.

L'an deux mille quatre, le quatre mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPITI FINANCE S.A., avec siège social à L-2551 Luxembourg, 85, avenue du 10 Septembre, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 945 du 10 décembre 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 71.937.

L'assemblée est présidée par Monsieur Charles Hugo, administrateur de société, demeurant à B-Messancy, qui désigne comme secrétaire Madame Nicole Bley, employée privée, demeurant à Cruchten.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Mireille Perrard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social à L-8372 Hobscheid, 12, Grand-rue, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 12, Grand-rue, à L-8372 Hobscheid, et de modifier, par conséquent, le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Hobscheid.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Hugo, N. Bley, M. Perrard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, vol. 142S, fol. 80, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

E. Schlessler.

(024457.3/227/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**CAPITI FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8372 Hobscheid, 12, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 71.937.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

E. Schlessler.

(024458.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**PIRELLI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.422.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

PIRELLI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

Signatures

*Deux administrateurs*

(024591.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**PANOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 47.887.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juin 1994, publié au Mémorial C n°... du ... Le capital a été converti en euro en date du 14 mars 2002, avis publié au Mémorial C n° 975 en date du 26 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PANOLUX S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A. (anc. KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.)

Signature

(024859.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**LA PHICEDAR S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 99.639.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme luxembourgeoise BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 5.524,

ici représentée par Monsieur Benoît Frin, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société anonyme holding luxembourgeoise ECOREAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 14, rue Al-dringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 38.875,

ici représentée par Madame Virginie Dohogne, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination, Durée, Siège social, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les présents statuts, sous la dénomination LA PHICEDAR S.A.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la location, la gestion et la mise en valeur par location et de toute autre manière de tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

Le but de la société est également de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir entendre bénéficier de la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

### **Capital social, Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 85.000,- (quatre-vingt-cinq mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale égale de EUR 85,- (quatre-vingt-cinq euros), disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder à l'acquisition de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### **Art. 6. Cession d'actions - droit de préemption**

Toute cession d'actions est soumise aux dispositions suivantes:

Tout actionnaire, avant de transférer ses actions, devra les offrir à tous les actionnaires à un prix égal à celui offert par l'acquéreur envisagé et aux mêmes formes et conditions. Un avis écrit indiquant le prix offert et contenant toutes les informations sur l'identité de l'acquéreur envisagé et les dispositions et conditions du contrat de vente envisagé sera soumis aux actionnaires. Les actionnaires disposeront d'un délai de trente jours à partir de la réception de l'avis pour accepter ou refuser cette offre par écrit. En cas d'acceptation de l'offre, les actionnaires acceptants seront en droit d'obtenir le transfert des actions dans les trente jours qui suivent l'acceptation.

Le droit de tout actionnaire d'acquérir les actions ainsi offertes s'exercera en proportion du nombre d'actions qu'il détient et aux mêmes conditions. En cas de refus ou à défaut par certains actionnaires d'exercer leurs droits, leurs droits passeront aux autres actionnaires sans que le délai de trente jours prévu ci-avant soit pour autant prorogé. Aucun actionnaire qui désire vendre ses actions ne pourra être obligé à ne vendre qu'une partie de ses actions.

Au cas où pareille offre n'est pas acceptée dans le délai de trente jours, l'actionnaire qui offre de vendre ses actions pourra, pendant une période de trente jours qui court à partir du refus de l'offre ou de l'expiration du premier délai de trente jours, vendre les actions à l'acquéreur envisagé, au prix et aux formes et conditions indiquées dans l'avis. Au cas où l'actionnaire qui offre de vendre ses actions ne conclut pas pendant la période de trente jours prévue au présent alinéa un accord qui l'engage à vendre ses actions à l'acheteur envisagé, il devra reprendre la procédure qui vient d'être décrite s'il continue à vouloir vendre ses actions à une autre personne.

**Art. 7. Démembrement des titres.**

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-proprétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'ils suit:

- \* droits sociaux dans leur ensemble;
- \* droit de vote aux assemblées générales;
- \* droit aux dividendes;
- \* droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun, en particulier le droit au produit de liquidation de la société, et en outre, les nus-proprétaires disposent d'un droit de vote dans toute assemblée générale appelée à se prononcer

- sur la réduction du capital social de la société
- la modification de son objet social
- l'émission d'obligations convertibles
- sa dissolution anticipée
- sa transformation en une société d'une autre forme juridique
- le changement de nationalité.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie par l'inscription dans le registre des actionnaires.

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-proprétaire de la mention nue-propriété.

**Administration, Surveillance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, et en quelque pays que ce soit, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser tout conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La Société est engagée par la signature collective de deux administrateurs, ou par celle de toute personne à ce déléguée par le conseil ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 10.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

### Assemblée générale

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 14.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

### Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en conformité avec les dispositions légales et conditions reprises à l'article 72-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### Dissolution, Liquidation

**Art. 17.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 18.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2004.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
ECOREAL S.A., une action . . . . .	<u>1</u>
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 85.000,- se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

#### *Deuxième résolution*

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

(a) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée avec siège à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B 64.474.

(b) MONTEREY SERVICES S.A., Société Anonyme avec siège à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 51.100.

(c) EURO MANAGEMENT SERVICES S.A, Société Anonyme avec siège à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 34.766.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

*Troisième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

ELPERS & Co, REVISEURS D'ENTREPRISES, Société à responsabilité limitée avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la Société est fixée à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Frin, V. Dehognue, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, vol. 142S, fol. 40, case 7. – Reçu 850 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

J. Elvinger.

(024890.3/211/206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**MILLENIUM FUTURES S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 58.877.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04769, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2004.

Signatures.

(025147.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**MILLENIUM FUTURES S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 58.877.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2004.

Signatures.

(025146.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**FLIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 29.761.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement en date du 13 février 2004 que:

1. Monsieur Koen De Vleeschauer, Monsieur Patrick Weinacht et Monsieur Dirk Van Der Broeck ont été réélus aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée des Actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2003.

2. La fiduciaire ELPERS & CO a été réélue au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée des Actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03411. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024668.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

**EDISA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.161.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03452, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

*Pour EDISA S.A.*  
*Société Anonyme*  
C. Speecke  
*Administrateur*

(025154.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**EDISA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.161.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03453, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

*Pour EDISA S.A.*  
*Société Anonyme*  
C. Speecke  
*Administrateur*

(025152.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**FINANCIERE INDUSTRIELLE ET GARANTIE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 81.445.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(024938.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**FINANCIERE INDUSTRIELLE ET GARANTIE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 81.445.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04712, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(024941.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---